



effacement casier judiciaire

Par **junior**, le **13/01/2009** à **10:27**

Bonjour,

Mon fils a été condamné en 2006 à 1 mois de prison ferme, sans autre condamnation retrouvera t-il systématiquement un casier judiciaire vierge au bout de 5 ans?

Ou faut-il en faire la demande auprès d'un avocat?

Je vous remercie

Par **ifone05**, le **13/01/2009** à **22:22**

Au moment du procès et 6 mois après le jugement, il fallait demander la non inscription de la peine au casier judiciaire.

Passer ce délai, il est toutefois possible de demander la réhabilitation (l'effacement) est possible après l'exécution de la peine.

Je peux vous communiquer les coordonnées d'une association de juristes qui vous aiguillera sur la marche à suivre.

Contactez-moi

ifone05@yahoo.fr